

CLICK & HELP
ÉTUDIANTS

Financer ses études

EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

LA BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX

Le dossier social étudiant

Vous pouvez prétendre à la bourse sur critères sociaux si l'établissement que vous visez est public. Ces bourses sont gérées par les CROUS via le dossier social étudiant, à compléter entre mi-janvier et mi-mai.

messervices.etudiant.gouv.fr

LES AIDES SPÉCIFIQUES

Après un entretien, et en fonction de l'urgence de votre situation, un assistant social pourra vous proposer une aide financière :

- soit une allocation annuelle accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés durables,
- soit une aide ponctuelle pour faire face à une difficulté nouvelle et imprévisible.

crous-orleans-tours.fr

**IL EXISTE D'AUTRES AIDES QUE CELLES CITÉES.
RENSEIGNEZ-VOUS VIA LES RESSOURCES SUIVANTES**

crous-orleans-tours.fr
etudiant.gouv.fr
crijinfo.fr

jeune1solution.gouv.fr
fondationdefrance.org/fr

Retrouvez plus de
thématiques dans notre
guide «Être étudiant».

crijinfo.fr
rubrique «Click & Help»

RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-VAL DE LOIRE

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



FACTÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE

RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE

AUTRES AIDES

L'aide à la mobilité Parcoursup

C'est une aide de 500 € destinée aux bacheliers qui effectuent leur entrée dans l'enseignement supérieur en dehors de leur académie de résidence, via Parcoursup.

Il faut notamment avoir été bénéficiaire d'une bourse de lycée l'année scolaire précédente.

📍 messervices.etudiant.gouv.fr
rubrique « vos études » >
« aide à la mobilité Parcoursup ».

L'aide à la mobilité en Master

Il s'agit d'une aide de 1 000 € pour faciliter la mobilité géographique des étudiants boursiers, ou bénéficiaires d'une allocation annuelle, titulaires d'une licence (hors licence pro), inscrits en première année de master, dans une région académique différente de celle dans laquelle la licence a été obtenue.

📍 messervices.etudiant.gouv.fr
rubrique « vos études » >
« aide à la mobilité master ».

À SAVOIR

Les étudiants des Outre-mer peuvent bénéficier de conseils et d'un accompagnement sur les possibles aides existantes. etudiant.gouv.fr rubrique « Info » > « vous conseiller et accompagner » > « étudiants des Outre-mer ».

À SAVOIR

Si vous êtes un étudiant réfugié ou bénéficiant d'une protection subsidiaire ou temporaire et que vous souhaitez poursuivre vos études, rendez-vous sur etudiant.gouv.fr rubrique « info » > « vous conseiller et accompagner » > « étudiants réfugiés ».

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités territoriales (régions, départements, villes) peuvent parfois apporter des aides financières aux étudiants de leur territoire. La nature des aides (bourses d'études, aides lors d'un stage, aides financières ponctuelles, aides aux étudiants internes en médecine, etc.) et les modalités d'attribution (critères sociaux, filières de formation, etc.) sont variables. Renseignez-vous auprès de chaque collectivité.

EN SITUATION DE HANDICAP

Vous pouvez bénéficier de la prestation de compensation du handicap. Cette aide personnalisée est calculée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) en fonction de votre handicap et de vos besoins (humains, matériels, etc.).

📍 monparcours handicap.gouv.fr
📍 handinamique.org

